République Française

Liberté - Egalité -Fraternité

Département de l'Aveyron

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Olemps

Membres du Conseil Municipal	
En exercice:	23
Présents :	17
Représentés:	4
Absents:	2
Ayant pris part au vote :	21

Séance publique du 21 décembre 2023

L'an deux mille vingt-deux, le 21 décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 15 décembre, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Magali POQUET, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT;

Mrs. Sébastien FABRE, Jean GARGUILLO, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Maurice TEULIER.

Absents-excusés:

Mme Danièle KAYA-VAUR représentée par Mme Sylvie LOPEZ Mme Karine MINIC représentée par M. Pascal PRINGAULT Mme Sandrine AUBRY représentée par M. Jean GARGUILLO M. Stéphane SANSAC représenté par Mme Francine TEISSIER

Absents:

Mme Kedna THOMAS M. Yoan ENCAUSSE

Secrétaire de séance : M. Edmond ROUTABOUL

Délibération n° DL20231208

APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ENTRE LA CAF DE L'AVEYRON ET LA COMMUNE D'OLEMPS POUR L'EXERCICE 2023

La Convention territoriale globale (Ctg) n'est pas un dispositif financier mais une démarche pour construire un projet social sur le territoire. Elle associe les habitants aux politiques qui les concernent, soutient l'action et la réponse à de nouveaux besoins, se nourrit des politiques publiques et fait ainsi vivre un projet de territoire attractif et innovant.

La démarche est conduite en plusieurs étapes afin de partager un diagnostic, programmer un plan d'actions et le faire vivre sur la durée de la Ctg, suivre les actions et évaluer leur impact auprès des habitants et sur le territoire.

Les domaines d'intervention des CTG sont globaux : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Pour développer les services aux familles et soutenir la coopération entre les acteurs, il existe plusieurs leviers : par exemple, le bonus "territoire Ctg" soutient le fonctionnement des services aux familles et encourage leur développement : crèches, accueils de loisirs, relais petite enfance, Laep, ludothèques, etc

Une convention de partenariat, ci-jointe à la présente note, est nécessaire.

Elle vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre. La Caf de l'Aveyron et la commune d'Olemps s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre des objectifs communs.

Par ailleurs, à l'issue du Contrat Enfance Jeunesse passé avec les collectivités signataires, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1 et à ce titre à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la commune d'Olemps, sous la forme de « bonus territoire Ctg ».

En contrepartie, la commune d'Olemps s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution entre les équipements et les services ciblés.

Ouï l'exposé du Maire, rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE:

- 1. **D'approuver** la présente convention territoriale globale entre la Caf de l'Aveyron et la commune d'Olemps ;
- 2. **D'autoriser** Madame le Maire à signer le document et à prendre toutes décisions nécessaires à la bonne conduite du projet.
- 3. **D'adopter** à l'unanimité.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,

Le Maire, Sylvie LOPEZ Le secrétaire de séance, **Edmong ROUTABOUL**

Délibération certifiée exécutoire par

- Sa transmission en Préfecture le:
- Sa publication:
 - o Affichée le:
 - o Retirée le :